

# La fertilisation azotée en épeautre Une dose et un schéma à adapter à chaque région

Le Livre Blanc céréales expose son conseil en fumure pour l'épeautre suite aux travaux menés par Gembloux Agro-Bio Tech (ULg – Unité de Phytotechnie tempérée), l'UCL (ELIa-membre scientifique de Protect'eau), le Centre de Michamps asbl et le Cra-w (Unité Amélioration des espèces et biodiversité).

Ces travaux ont été réalisés entre 2011 et 2017 sur des expérimentations en parallèle en région limoneuse (Gembloux) et en Ardenne (Michamps) avec la variété Cosmos. Le choix de ces deux sites a permis de comparer deux situations contrastées.

Grâce à l'analyse de ces essais, il est possible aujourd'hui d'affirmer avec certitude que la fertilisation azotée de l'épeautre ne doit pas se calculer comme celle du froment. Il semble



Les études pluriannuelles ont démontré l'importance des fractions de tallage et de redressement dans l'élaboration du rendement.

## ACTION TEMPORAIRE

1,75%



TAUX DE LEASING TRÈS EXCEPTIONNEL  
DE PAS MOINS DE 1,75% !

EN SAVOIR PLUS ? NOUS SOMMES À VOTRE SERVICE :  
pierreseutin@avr.be | 0476 40 56 75



qu'aussi bien la dose totale que le schéma de fractionnement doivent être adaptés à chaque région.

### La fumure conseillée

Les études pluriannuelles ont démontré l'importance des fractions de tallage et de redressement dans l'élaboration du rendement. De plus, l'épeautre a besoin d'un fractionnement dégressif, c'est-à-dire beaucoup d'apport au début de son cycle et des doses plus faibles par la suite. Dans les deux régions, un apport plus important est donc recommandé au tallage.

C'est pourquoi en région limoneuse les résultats pluriannuels démontrent qu'une fumure totale de l'ordre de 150 kg N/ha permet d'atteindre les objectifs de production pour l'épeautre, avec des fractionnements recommandés de 75-60-0 (135 kg N/ha) ou 90-60-0 (150 kg N/ha).

En région ardennaise, ces mêmes études pluriannuelles indiquent

qu'une fumure de l'ordre de 100 N/ha est recommandée, avec des fractionnements possibles de 60-40-0 (105 kg N/ha), 75-30-0 (105 kg N/ha) ou de 75-45-0 (125 kg N/ha).

Au vu des résultats, la fertilisation de l'épeautre peut donc se réaliser simplement en deux fractions permettant de faire des économies sur le nombre de passages de machinerie. Dans le cadre de contrats spécifiques, un apport réalisé à la dernière feuille visant à augmenter la teneur en protéines est possible, mais ceci doit rester limité (30 kg N/ha).

Par ailleurs, les analyses de reliquats azotés post-récolte de 2013 à 2015 sur des champs montrent qu'en deçà de 100 kg N/ha, les reliquats sont proches de celui du témoin zéro et par conséquent ont un impact minime sur l'environnement. Le conseil formulé dans cette étude participe à diminuer l'impact de la fertilisation azotée sur l'environnement.

D'après le Livre Blanc Céréales

février 2014



la fertilisation azotée de l'épeautre ne doit pas se calculer comme celle du froment. D.J.